

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 13

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« n'est »,

les mots :

« ne leur est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.